

Méfie-toi de ceux qui
confondent l'éclairage
et la lumière.

Tonino Benacquista
scénariste de la bande dessinée
L'Outremangeur

n° 123
Juillet -
août 2003

activités AFC

Association Française
des directeurs de
la photographie
Cinématographique

Membre fondateur
de la fédération
européenne IMAGO

► **Rencontre avec Monsieur Arlandis**, directeur
de l'Ecole nationale supérieure Louis-Lumière
par Jean-Jacques Bouhon

Le 28 mai Jean-Noël Ferragut et moi-même avons
rencontré dans les locaux de l'AFC Monsieur Arlandis.
Ce fut l'occasion d'une discussion à bâtons rompus sur
les liens qui devraient exister entre l'école et l'AFC.

Monsieur Arlandis aimerait qu'ils se resserrent et se
traduisent, par exemple, par l'organisation, de temps en
temps, des avant-premières à Louis Lumière, lorsque la
projection aura été améliorée.

La proximité de La femis avec notre bureau facilite notre
collaboration avec elle et il est vrai que la localisation de
Louis-Lumière à Noisy-le-Grand n'arrange pas les
choses. Il faut cependant qu'un effort soit fait pour que
cette école, dont beaucoup d'entre nous sont sortis, ne
soit pas un parent pauvre de l'AFC que l'on visite de loin
en loin en de rares occasions.

Monsieur Arlandis nous propose donc d'offrir une carte
blanche à l'AFC pour un des " Mercredis de Louis-
Lumière " que l'école organise. A charge pour nous de
trouver un sujet. Nous pourrions envisager un atelier
qui commencerait le lundi précédent et se prolongerait
le mardi pour se terminer par une rencontre avec
projections des travaux réalisés et éventuellement
d'autre chose en rapport avec le sujet choisi. Nous
faisons donc appel à toutes les idées qui pourraient
germer dans les cerveaux de nos membres.

D'autre part, dans le cadre d'une activité que nous
voulons lancer, il serait judicieux que les directeurs de la
photo de l'AFC, quand ils en ont l'opportunité, prennent
des élèves de Louis-Lumière (ou de La femis) comme
stagiaires sur leurs films. Les deux écoles ont la

possibilité de proposer aux productions des stages conventionnés qui ne leur coûtent rien. Cela demandera bien sûr un effort de notre part, car il nous faudra sans doute faire patiemment le siège des productions pour obtenir ces stagiaires, mais nous pensons que le jeu en vaut la chandelle...

► **Compte-rendu du conseil d'administration du 26 juin 2003,**
par Rémy Chevrin

Le CA s'est réuni le jeudi 26 juin à 20 heures.

Etaient présents : J.-J. Bouhon, R. Chevrin, J.-M. Dreujou, E. Fauduet, J.-N. Ferragut, E. Guichard, W. Kurant, J. Loiseleux, A. Marco, P. Novion, G. Schiffman.

Etaient représentés par des pouvoirs : M. Abramowicz, J.-M. Humeau.

Voici les principaux sujets traités.

Premier point :

Nous évoquons l'invitation à un colloque sur le financement du cinéma en région. Le CA décide de ne pas y répondre car ce n'est pas notre activité.

Deuxième point :

La parution du livre IMAGO est l'objet d'une longue discussion. Frédéric Kaczek nous a fait parvenir un rapport de 47 pages relevant l'ensemble des erreurs sur la première édition que nous avons reçu. Nous remarquons qu'il est impossible d'arrêter la distribution aux U.S.A. (Editeur Abrams) et qu'il faut adopter une position pour la distribution en Europe. Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés la position de l'AFC qui sera formulée dans une lettre à Tibor Vagaczinski, président d'IMAGO et qui porte sur les remarques suivantes :

- La qualité d'impression du livre n'est pas mauvaise. Si certaines illustrations paraissent moins brillantes que d'autres, cela doit être dû au fait que certains documents originaux n'étaient pas d'excellente qualité.

- En ce qui concerne les fautes et les erreurs relevées par le précieux Frédéric Kaczek dans son rapport de 47 pages, nous sommes d'accord avec lui pour dire que ce fait est inacceptable. Nous pensons qu'il est malheureusement trop tard pour changer quoi que ce soit dans la présente édition : il est impossible de

Nouvelles coordonnées

Jean-Michel Humeau

E-mail :
jeanmi.h@wanadoo.fr

Christophe Beaucarne

*6, hameau des Artistes,
11, avenue Junot
75018 Paris
Tél. : 01 42 54 56 56
Mob. : 06 07 89 60 69
E-mail :*
c.beaucarne@free.fr

rappeler tous les livres qui sont déjà en vente dans le monde entier.

- Nous demandons au président d'Imago d'envoyer un courrier à Roger Sears, éditeur, lui demandant de fournir des explications sur la manière dont il conduit la fabrication du livre et sur les raisons pour lesquelles il n'a pas effectué les corrections demandées depuis longtemps.

- Pour le paiement de la facture d'imprimerie, les contrats sont clairs : il doit être fait par Imago et toutes les recettes doivent être payées à Imago par le biais de Medien Consulting et à personne d'autre.

- Dans le cas, prévu dans les contrats avec Abrams et Aurum, d'une réédition en langue anglaise, l'AFC demande qu'elle comporte impérativement les corrections demandées. La question du coût de ces corrections devra être discutée avec Mr Roger Sears, considérant le fait qu'il n'a pas respecté son contrat.

- L'AFC pense qu'une assemblée générale extraordinaire devra être organisée dès que nous aurons eu les réponses aux questions posées, afin de prendre des décisions pour l'avenir du livre.

Ce courrier à Tibor Vagaczinski sera également envoyé à toutes les associations membres d'Imago.

Il est décidé d'autre part qu'une lettre sera envoyée à nos sponsors expliquant la situation actuelle.

Troisième point :

Le CA décide d'organiser des rencontres avec chacun des laboratoires associés afin d'élaborer une charte de travail. Affaire à suivre

Quatrième point :

Le CA procède au vote des admissions proposées. Nous vous en ferons part dès que les heureux bénéficiaires nous auront donné leur accord.

Cinquième point :

Un rapide débat sur les « Satisfecit ». On nous propose qu'un directeur photo de l'AFC soit membre du Jury. Jimmy Glasberg devrait y participer.

Sixième point :

Université d'automne : Musique et Image

Nous évoquons : Simon/Corbiau, Milon/Martineau, Guichard/Gatlif ainsi que le documentaire *L'Homme qui écoute* de F. Caya (Gloria Films).

Avis aux concernés.

Avis à la population !

*Nous demandons à tous les membres actifs internautes ou non de bien vouloir consulter le site de l'AFC et de nous communiquer la mise à jour de leur filmographie, leur photographie quand elle manque et leur adresse E-mail quand elle n'a pas été donnée.
D'avance merci.*

La 11^{ème} édition du Festival Camerimage

*aura lieu du 29 novembre au 6 décembre 2003 à Lodz, Pologne.
La date limite des candidatures est fixée au 30 septembre 2003*

Madridimagen

*La date limite des candidatures est fixée au 25 juillet 2003
Vous connaissez la procédure habituelle :
contactez Claire au plus vite !*

Septième point :

Jacques Loiseleux fait parvenir un texte sur l'enseignement, les stages, et la transmission du savoir. Il évoque le savoir faire et l'énorme potentiel des Directeurs photo AFC, qui n'est pas utilisé par le système des stages. Plusieurs points sont abordés :

- Les partenaires : CNC, Ministère du Travail, Régions, AFDAS, formation continue.
- Stage conventionné de l'élève jusqu'en décembre de l'année du diplômé.
- Un courrier à envoyer au CNC sur l'imposition d'un stagiaire.
- Monter une structure d'accueil pour les stagiaires à travers l'AFC.
- Verser la Taxe Professionnelle aux écoles de cinéma.

Huitième point :

Concernant le site Internet, nous évoquons un autre système de financement en mécénat d'entreprise – sponsoring de sites pour palier le manque de subvention cette année.

Une réunion avec les membres est envisagée afin d'expliquer les codes pour rentrer les corrections des CV « on line ».

Neuvième point :

Tirés chezEclair, les essais Viper semblent être pratiquement terminés. Nous espérons avoir une copie finale des essais dans le courant de l'été.

► **Une mise à l'épreuve** par Rémy Chevrin

Au mois de juin, quatre opérateurs de l'AFC (Denys Clerval, Bruno Delbonnel, Carlo Varini et moi-même) ont été conviés à former le jury d'examen de fin d'étude de la section image de l'ENS Louis Lumière.

C'est avec plaisir et une certaine naïveté que nous nous sommes retrouvés autour de Jean-Francis Gondre pour juger du travail des 15 étudiants.

L'épreuve débutait par une projection du travail demandé par l'école :

- Conception
- Story board
- Tournage, montage, étalonnage lumière unique, à partir d'un scénario de l'étudiant dans un décor unique.

Ce fut l'occasion aussi d'évaluer le progrès de l'élève sur les trois années

d'études. Lors des projections, il fut très intéressant de remarquer la qualité de regard de certains étudiants, les univers étant pour certains très extrêmes, et l'imagination très fertile.

Au terme d'une journée de visionnage et de discussion parfois enflammée, nous avons attribué le diplôme à treize d'entre eux. L'expérience fut enrichissante et mérite d'être réitérée dans les années à venir.

Avis aux membres de l'AFC.

.....

► **ENS Louis Lumière : Rencontres d'Arles**

Pour sa 5^{ème} participation aux Rencontres Internationales de la Photo, l'Ecole nationale supérieure Louis-Lumière interviendra par la réalisation et la diffusion de la gazette quotidienne Sel au Pixel qui restitue l'actualité festivalière à travers la présentation de travaux expérimentaux, portraits, reportages. L'équipe, composée d'une quinzaine de personnes, étudiants et enseignants, participe à toutes les étapes de la fabrication en passant par la prise de vue, le rédactionnel, la mise en page, la gestion de la couleur.

Egalement au programme, la projection d'un montage audiovisuel retraçant les moments forts du Sel au Pixel des 5 dernières années et une exposition présentant les meilleurs travaux réalisés dans l'année au Centre de Conservation du Livre, 18, rue de la Cascade, 13200 Arles

<http://www.ens-louis-lumiere.fr/travaux/productions/productions.html>

► **La femis : création d'une formation pour l'exploitation des salles et la distribution**

La femis, l'Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son, a annoncé la création en septembre d'une filière d'enseignement de 16 mois consacrée aux métiers de la distribution des films et de l'exploitation des salles de cinéma. Cet enseignement, mis en place notamment grâce au soutien du

Simon Beaufils, Julien Bossé, Armel Hostiou (mention spéciale) et Emilie Monier, élèves de la 14^{ème} Promotion de La femis (département image) ont obtenu avec succès leur diplôme de fin d'études. Le jury était composé d'Agnès Godard, Eric Guichard, Pierre Novion et Bruno Nuytten.

ministère de la Culture et de la communication et au CNC, répond à une demande des professionnels. La formation comporte un tronc commun avec les autres élèves de l'école (dont le cursus dure quatre ans). L'enseignement se divise en fait en trois séquences : un tronc commun axé sur le processus de création cinématographique (premier trimestre), un enseignement commun distribution/exploitation avec des cours communs et des cours spécialisés dans les deux domaines (deux trimestres), et enfin des stages en entreprise et un mémoire professionnel (deux trimestres). Le programme prévoit la participation à des rencontres professionnelles (congrès des exploitants de salles, rencontres de Beaune, visite du Satis), des voyages d'étude, et l'acquisition de connaissances pratiques comme les questions de droits d'auteurs, de choix de films, des budgets de sortie des films et des prévisions de recettes.

AFP, 27 juin 2003

► **Georges Pierre, célèbre photographe de plateau**, qui avait travaillé sur de nombreux et très connus films français de l'après-guerre, est décédé récemment. Cela n'a fait que quelques lignes dans la rubrique nécrologique du *Monde*.

Avec lui c'est un peu le principe d'un photographe membre de l'équipe image qui disparaît. En effet, dorénavant, nous voyons



Jean-Luc Godard et Raoul Coutard sur le tournage de *Pierrot le fou* vus par Georges Pierre

arriver, la plupart du temps, sur les plateaux des photographes d'agence qui viennent de temps en temps quand il y a une star ou un comédien connu qui

peut faire vendre de la copie aux journaux et revues. Ils ne connaissent généralement pas grand-chose au projet du film, ne sont plus du tout intégrés à l'équipe et font un genre de travail qu'on appelle dans le jargon des journalistes « du people »... Bien sûr, il



Pierrot le fou. Photo Georges Pierre

y a encore des exceptions heureusement et on rencontre parfois des photographes qui s'intéressent au cinéma. Mais la véritable photo de plateau a déserté ces derniers. C'est bien triste...

Vous trouverez en annexe une liste des films auxquels Georges Pierre avait collaboré.

L'AFC présente ses plus sincères condoléances à la famille de Georges Pierre.

.....

► Pascal Rogard quitte l'ARP pour la direction de la SACD

Le conseil d'administration sortant de la SACD, présidé par Laurent Heynemann a désigné Pascal Rogard au poste de directeur général en remplacement d'Olivier Carmet. Pascal Rogard va donc quitter son poste de délégué général de la chambre syndicale des producteurs et exportateurs de films qu'il occupait depuis plus de vingt ans ainsi que celui de délégué général de l'ARP.

Christine Miller devient présidente de la SACD et Louise Doutreligne première vice-présidente.

.....

çà et là

► **L'Outremangeur** de Thierry Binisti, photographié par Dominique Bouilleret
L'avant-première a eu lieu à La femis le 30 juin

" Post it " de Dominique Bouilleret

Marseille

C'est mon deuxième film à Marseille, et j'ai retrouvé cette ville avec bonheur car je m'y sens bien. En plus d'une météo qui nous aide bien, un tournage en automne qui est parfait pour la lumière, une facilité de vie et de tournage, il y a là-bas un je-ne-sais-quoi de sympa, alors autant en profiter... Bien sûr il y a des bémols : la question des équipes que l'on forme sur place conduit à des questions vis-à-vis de la continuité de travail pour nos équipes parisiennes et la fidélité à sens unique à laquelle on nous contraint. Mais, et j'en suis reconnaissant à la production, sur ce film, une part importante de mon équipe est venue avec moi.

Comédiens

Le bonheur est un phénomène fragile et celui qui existe sur le plateau est le fruit d'une alchimie inconnue. Les comédiens que nous avons retrouvés tous les jours nous ont permis de consolider cette sensation tout au long du tournage et la promiscuité de Rachida Brakni, Eric Cantona, Jocelyn Quivrin et Richard Bohringer fut une source de sérénité.

Le scénario

Écrit par Xavier Maurel et Thierry Binisti est l'adaptation d'une bande dessinée *L'Outremangeur* de Tonino Benacquista pour le scénario et Jacques Ferrandez pour les dessins. Bien sûr le résultat de l'adaptation est très loin de l'original, graphiquement et scéniquement. Mais cela nous a permis de rencontrer les deux auteurs et, pour le fan de BD que je suis toujours, l'occasion était agréable. La sortie du film doit être accompagnée d'une réédition de l'album, complétée de croquis du tournage de la main de Jacques Ferrandez.

Deuxième équipe

Avec Thierry nous avons une mauvaise habitude, celle de ne plus nous passer d'une deuxième équipe. Mon alter ego pour cette mission est Patrick Allombert avec qui nous travaillons depuis plusieurs années. C'est lui qui est notre appoint pour toutes les tâches annexes, les deuxièmes caméras sur les grosses séquences, qui va au lever du soleil pour les équipes réduites, qui complète les

séquences pour Thierry, insert, gros plans, maquettes, Bref, un indispensable collaborateur.

Assistants caméra et Matériel caméra

J'aimerais remercier les assistants qui m'ont supporté pendant les semaines de tournage, car mon humeur fut très inégale durant le tournage et si nous rions de mes colères entre nous maintenant, je pense qu'ils ont baissé la tête de temps en temps, mais c'était mérité, évidemment. Notre matériel était deux 535 et une Arri III pour les petits coups durs. Le tout venant de Panavision Alga Paris, avec un soutien logistique de Panavision Marseille.

Producteur

La mise en œuvre du film fut très classique, et c'est dans une entente constructive que nous avons travaillé avec la production. Jean Louis Livi est un producteur enthousiaste qui communique bien son entrain à tous et j'espère que nous restons sur un sentiment d'estime mutuel.

Thierry Binisti

Thierry a réalisé son premier long métrage de cinéma avec *L'Outremangeur*, mais il n'en est pas à sa première réalisation.

Notre parcours commun remonte à quelques années, lui assistant, et moi jeune chef, ça crée des liens. Puis j'ai travaillé avec lui sur ses premiers films pour la télévision et beaucoup d'autres se sont succédé.

Quelques-uns de ces films nous ont valu des aventures épiques, d'autres resteront dans nos souvenirs avec leurs cortèges d'anecdotes heureuses et malheureuses. La particularité de notre collaboration vient de notre divergence sur beaucoup de choses. Nous n'avons pas les mêmes choix scénaristiques, nous n'avons pas forcément le même goût esthétique, bref, nous sommes différents dans notre approche d'un film et c'est pour cela que c'est toujours enrichissant de travailler ensemble.

Fuji/Studio/Etalonneur

Pour les différentes séquences du film, j'ai utilisé les émulsions Fuji qui me conviennent. La 64D, les 250D et 500D et la 500T que je surdéveloppe aisément. Nous avons traité et finalisé le film chez Eclair avec Patrick Delamotte et quelques plans ou séquences chez Eclair Numérique avec Joyce en maître d'œuvre. La partie inconnue pour moi fut le travail de studio que je connais peu.

avant-première

Les passages dans quelques séquences entre le décor extérieur et le studio sont un peu olé-olé par moments, mais bon, on fait avec...

Electros/Machinos

Matériel Electrique et Machinerie

Nous avons piloté le prelight depuis Marseille car nous sommes rentrés en studio à Bry en fin de tournage. L'équipe Machino Electro que je connais bien, François Tille et Philippe Depardieu m'ont bien secondé et ont mis en place une équipe de prépa en studio qui nous a permis une transition facile. Notre matériel électrique est venu de Transpa Marseille pour la partie dans le Sud, et Transpalux Gennevilliers pour le studio.

Voilà, je crois en avoir fini avec les " Post It " de ce tournage. Je ne serai pas à la projection du 30 juin, car, et c'est un hasard, je commence un tournage à Marseille à cette date.

sur les écrans

.....
Déjà sur les écrans :

► ***Le Mystère de la chambre jaune*** de Bruno Podalydès, photographié par Christophe Beaucarne

Bruno Podalydès a répété tout au long du film : « Tout ce qu'on ne voit pas et qui est immense » ; bien que ce soit une phrase du film, il me l'a appliquée dans pas mal de cas. En effet, nous avons décidé de faire planer le mystère plus que jamais et pour cela il fallait du noir, du noir profond. Pour ce faire, la 5246 était parfaite, elle a également rendu aux verts une saturation bédéesque à laquelle nous tenions beaucoup. Il fallait aller à l'inverse du film d'époque sans couleurs, celles-ci devaient être fortes et bien dessinées. Les nuits devaient être faites de découpes, de ciels marqués, de silhouettes. Pour cela, j'ai mélangé des nuits américaines à de vraies nuits, le tout en 5274 sans filtres pour obtenir un effet métallique piqué et des ciels bleu profond. Les séquences extérieur nuit sont parfois uniquement éclairées par un ballon de 32 kW (4800 K) à 2 d'ouverture en Primo Scope, cette fois en Fuji, qui reste formidable pour ce type de nuit (beaucoup de détails, très fine). Le choix du format s'est fait à la suite d'essais deux mois avant le tournage, dans le château même. C'était

formidable de pouvoir comparer la prise de vue d'un même couloir en Scope et en 1,85 par exemple. A la vision des essais, le Scope, grâce à ses amorces importantes et ses flous, faisait monter la part de mystère d'une image. La série close focus Primo Scope était la mieux adaptée (minimum de point, tournage à pleine ouverture). Voilà très brièvement les orientations que nous avons prises pour ce film 100 % bio (dixit Bruno Podalydes) c'est-à-dire : zéro effets numériques, tout est optique et prise de vues directe.

Les films sortant au mois de juillet :

▶ **L'Outremangeur** de Thierry Binisti, photographié par Dominique Bouilleret (lire le texte ci-dessus sous la rubrique *avant-première*)

▶ **Les Guerriers de la beauté** de Pierre Coulibeuf, photographié par Yves Cape

▶ **Mariées mais pas trop** de Catherine Corsini, photographié par Jeanne Lapoirie

▶ **Le Coût de la vie** de Philippe Le Guay, photographié par Laurent Machuel

Les films sortant au mois d'août :

▶ **Rencontre avec le dragon** d'Hélène Angel, photographié par Benoît Delhomme

▶ **La Petite Lili** de Claude Miller, photographié par Gérard de Battista (lire le texte de Gérard dans la Lettre de mai sous la rubrique *festival de Cannes*)

▶ **Les Egarés** d'André Téchiné, photographié par Agnès Godard (lire le texte d'Agnès dans la Lettre de mai sous la rubrique *festival de Cannes*)

.....

▶ **Chiffres du mois de mai 2003**

Depuis le début de l'année, les entrées dans les salles s'élèvent, selon les premières estimations du service des études du CNC, à 76,4 millions d'entrées, soit 7,4 % de moins que sur la même période en 2002.

La fréquentation cinématographique atteint 14,9 millions d'entrées au mois de mai, soit une hausse de 14,4 % par rapport à mai 2002.

Sur les 12 derniers mois écoulés, la fréquentation est estimée en diminution de 3,4 % pour atteindre 178,3 millions d'entrées.

La part de marché des films français est estimée à 42,1 % depuis le début de l'année, contre 46,9 % en 2002 sur la même période.

La part de marché des films américains est estimée à 46,4 % depuis le début de l'année, contre 36,8 % en 2002 sur la même période.

Sur les 12 derniers mois, la part de marché des films français est estimée à 32,6 % et celle des films américains à 54,4 %.

Contacts

Agence du Court Métrage

Olivier Peyage
2, rue de Tocqueville
75017 Paris
Tél. : 01 44 69 26 60
Fax : 01 44 69 26 69

CNC

Bureau du court métrage
Morad Kertobi
11, rue Galilée 75016 Paris
Tél. : 01 44 34 38 07
E-mail :
morad.kertobi@cnc.fr

Daniel Goudineau

est nommé Président de la
commission du Fonds d'aide
à l'édition multimédia
(FAEM)
Daniel Goudineau,
directeur général délégué de
France 5 et Président de
France Télévisions
Interactive, dirigera cette
commission pour une durée
de deux ans.
Le FAEM a pour objectif de
soutenir les projets de pro-
duction en ligne et hors ligne
dont la démarche éditoriale,
les choix technologiques et
le modèle économique sont
particulièrement innovants.

► Mise en place d'un dispositif d'aide au tirage de copies de films de court métrage

Après une concertation entre le CNC, l'Agence du court métrage, le Syndicat des producteurs indépendants et la Société des réalisateurs de films, David Kessler, Directeur général du CNC, a décidé la mise en place à titre expérimental, du 1er juillet au 31 décembre 2003, d'une aide au tirage de copies de films de court métrage. Cette mesure, qui s'inscrit dans le cadre de l'amplification du soutien au court métrage, confirmée lors du dernier Festival international du film de court métrage à Clermont-Ferrand par le ministre de la Culture et de la communication, Jean-Jacques Aillagon, doit permettre une plus grande circulation et une meilleure diffusion des oeuvres de court métrage (1 à 60 minutes) sur le territoire national.

Doté d'un budget annuel fixe, géré par l'Agence du Court Métrage, ce dispositif s'adresse aux sociétés de production titulaires d'une autorisation d'exercice délivrée par le CNC et est réservé aux films ayant cumulé dans les 12 mois précédant le dépôt du dossier au moins 15 sorties (toute location donnant lieu à rémunération effectuée soit par le producteur, soit par l'Agence du Court Métrage, auprès d'un commanditaire - exploitant de salles, associatio ... ; toute sélection en festival, en compétition ou hors compétition).

Les dossiers d'aide devront être déposés auprès de l'Agence du Court Métrage et sont d'ores et déjà disponibles sur son site à l'adresse suivante :

www.agenceccm.com

Selon le bilan d'activités 2002 publié par l'Agence du Court Métrage, le court métrage bénéficie en France d'un réseau de diffusion de plus de 600 salles de

cinéma Art et Essai. Par ailleurs, les salles adhérentes (plus de 250 écrans) aux services proposés par le Réseau Alternatif de Diffusion (RADI) peuvent aussi bénéficier de compléments de programmes. Sur plus de 10 500 titres inscrits auprès de l'ACM, 1 380 ont fait l'objet d'une location ponctuelle en 2002, contre 1 309 en 2001 soit une augmentation de 5,4 % ; les actes de location sont aussi en très nette hausse, au nombre de 1 129 en 2002 contre 965 l'année précédente. Le film court participe ainsi pleinement à la défense de la diversité culturelle, l'aménagement du territoire et l'éducation au cinéma du jeune public. Ces chiffres ne sont pas exhaustifs de la globalité de la diffusion du court métrage en France, et ne prennent pas en compte, entre autres, des initiatives de distributeurs privés.

.....

► Fuji

Grenoble :

Le 26^{ème} Festival du court métrage en plein air se tiendra cette année du 8 au 12 juillet.

Fujifilm apporte notamment à la manifestation un soutien sur deux prix, l'un de 4000 euros permet à un réalisateur d'appréhender plus sereinement la fabrication de son court métrage suivant, l'autre prix, sous forme de pellicule vient s'inscrire dans une bourse d'aide à la création, gérée par le GREC. Cette bourse favorise l'émergence en région, l'éloignement de Paris a son importance, de nouveaux talents.

Et comme de bien entendu, tout cela se termine autour d'un banquet...

Gindou :

Du 22 au 30 août, se dérouleront les 19^{èmes} Rencontres Cinéma de Gindou.

Au programme, cette année, un hommage à Mohamed Chouikh ; et toujours... un panorama du cinéma d'Afrique et de Méditerranée, des programmes de courts métrages, la grande nuit de cinéma *De Gindou à l'aube...* au cours de laquelle 4 courts et 4 longs métrages seront présentés en avant-première

nationale. Comme chaque année, Fujifilm dotera le prix du scénario en offrant à son lauréat 2000 euros sous forme de pellicule.

Les prix d'un festival

Lorsqu'une "industrie technique" apporte son soutien à un festival, il s'agit de bien plus qu'un simple geste publicitaire dont l'industrie serait la seule bénéficiaire. En fait, l'association d'une marque - société privée - à une manifestation professionnelle à travers un prix bénéficie à tout le monde.

L'entreprise privée y trouve, bien entendu, son intérêt : exposition médiatique, contacts avec la clientèle, captation d'un client via le prix, etc.

Pour le festival, en dehors d'un bonus financier direct, la présence d'une marque ou d'un organisme professionnel reconnu à ses côtés rassure et garantit auprès des autorités, notamment locales (politiques, logistiques, etc.), la crédibilité professionnelle de la manifestation.

En valorisant un ou plusieurs prix ou trophée, l'entreprise privée permet aussi à une manifestation d'attirer davantage de réalisateurs et producteurs. Une dotation "uniquement" constituée de prix honorifiques a du mal à attirer des professionnels (essentiellement ceux du court métrage, mais aussi ceux du documentaire et des 1ers longs) qui n'ont souvent pas les moyens de suivre leur film dans la multitude de festivals français ou étranger. N'est pas Cannes qui veut. Enfin, réalisateurs et producteurs, toujours à la recherche de financement pour leur prochain projet, convoitent les dotations en finance ou nature qui, associées à l'aura d'un prix, ouvrira plus aisément les portes de nouvelles sources de financement.

Et le public dans tout ça ? Prix, réalisateurs, producteurs, professionnels divers venu d'un ailleurs où l'on fait du "cinéma" drainent un public de curieux, cinéphile ou non. Gagnant en audience, le festival gagne en légitimité, les films, souvent introuvables dans les circuits commerciaux, sont vus, les noms des lauréats circulent, tout le monde s'y retrouve.

Fuji Tous Courts

Pause estivale ! Nous vous donnons rendez-vous en septembre.

Toute l'équipe Fuji vous souhaite un bon été !

► **Kodak**

Venez prendre l'air avec Kodak à l'occasion du 26^{ème} Festival du Court Métrage en Plein air de Grenoble, du 8 au 12 juillet 2003

Si vous vous rendez à Grenoble, n'hésitez pas à nous contacter sur place pour participer à nos deux temps forts lors du Festival :

La traditionnelle " After Kodak " les 10 et 11 juillet de 22 h à 1 h au Bar *Le Montecristo*

La visite des installations Aaton le 11 juillet à 9 h 30

Pour assister à ces événements, n'hésitez pas à contacter Nathalie Cikalovski au 06 07 17 16 82 durant le festival.

Kodak partenaire de Lussas du 17 au 23 août 2003

Kodak est partenaire de cette manifestation dans le cadre du dispositif de soutien mis en place au profit du documentaire.

Si vous êtes de passage à Lussas, alors n'hésitez pas à contacter sur place Gilles Podesta au 06 07 17 18 22 ou Nathalie Cikalovski au 06 07 17 16 82.

Un cocktail est organisé à destination de l'ensemble des professionnels le 20 août 2003. Ce rendez-vous sera l'occasion pour chacun de faire un point sur l'état de la création dans le documentaire.

Toute notre équipe vous souhaite de bonnes vacances et aura le plaisir de vous retrouver reposée et en pleine forme à la rentrée !

► **Présentation de Car-Grip Films** *par Charles Lakehal*

Car-Grip Films est né à la fin de l'année 1991. Cette naissance fut le fruit du mariage entre Car Films et Cinegrip.

Car Films est une petite société fondée en 1989 par Charles Lakehal et Manu Lourenco, dont l'activité consistait essentiellement en la location de véhicules et d'un petit peu de matériel machinerie.

Cinegrip, elle, issue de l'association Transpalux - Franco American, était mieux pourvue, disposant de quelques véhicules, mais aussi d'un parc de matériel machinerie appréciable. Les hommes de l'une et de l'autre société ayant eu par le passé à œuvrer conjointement, le rapprochement puis la fusion étaient tout

Car-Grip Films

7-11, rue de l'Industrie

Parc des Ayalades

92230 Gennevilliers

Tél. : 01 46 13 92 00

Fax : 01 79 97 17 77

E-mail :

cargrip@cargrip.com

Site Internet :

<http://www.cargrip.com>

naturels. Sur l'idée et l'impulsion des deux sociétés citées ci-dessus, Car-Grip rejoignait donc Transpalux et Cinécam à Gennevilliers, afin de constituer un petit groupe de compétences et de matériel pouvant répondre le plus largement possible aux besoins du métier.

Durant ces dernières années, Car-Grip a conforté sa place sur le secteur en participant en moyenne à environ 80 longs métrages, 150 téléfilms ainsi qu'à une centaine de films publicitaires ou institutionnels. Nous nous efforçons également d'aider chaque année entre 100 et 150 courts métrages.

Nous avons la chance et le privilège de compter parmi nos clients fidèles des productions telles que les Films Alain Sarde, Europa Corp, Pathé Films, Gaumont, Studio Canal, etc. Nous travaillons également avec grand plaisir avec d'autres productions plus difficiles comme Gemini Films, Lazennec...

Malgré l'adversité, la diversité reste l'un de principaux atouts. Nous faisons passionnément ce métier que nous aimons. Nous aimons avec passion ce que nous faisons. Nous travaillons au quotidien à unir raison et passion.

► Transpalux

L'agence Transpalux Lyon déménage le 5 juillet pour aller s'installer dans l'enceinte des Studio 24 à Villeurbanne. Son responsable, Charly Denoun, et son équipe sont à l'adresse suivante :

Transpalux Lyon, 24, rue Emile-Decorps, 69100 Villeurbanne

Tél. : 04 78 69 32 33, Fax : 04 78 58 84 38

E-mail : transpalyon@transpalux.com, Site Internet : www.transpalux.com

Multivolts a déménagé le 21 juin pour aller s'installer dans l'enceinte des studios de la SFP et a changé de nom pour devenir Transpalux.

Son responsable Eric Dourneau et son équipe sont à l'adresse suivante :

Transpalux, c/o SFP, 2, rue de l'Europe, 94366 Bry-sur-Marne Cedex

Tél. : 01 48 82 15 25, Fax : 01 48 82 21 12

E-Mail : transpabry@transpalux.com, Site Internet : www.transpalux.com

► Warner souhaite bénéficier des aides publiques françaises au cinéma

Le directeur général de Warner Bros France travaille à la création d'une nouvelle filiale de production française et Warner Bros France envisage, via cette entité, de demander au CNC un accès au compte de soutien, l'un des systèmes français de financement public du cinéma.

Par le passé, grâce à un schéma similaire, de nombreux films français ont été cofinancés par des majors américaines, qui avaient accès à cet argent public.

L'accès au compte de soutien a été restreint en 1992, lors de la transposition dans le droit français de la directive Télévision sans frontière. Aujourd'hui, tout producteur qui demande une aide du compte de soutien doit attester sur l'honneur que sa société n'est pas contrôlée par des capitaux extra-européens.

Quand la source de financement du cinéma français se tarit depuis les déboires de Canal+ et oblige la profession à chercher ailleurs des moyens nouveaux, les professionnels ne sont pas hostiles l'idée d'aider les Américains à financer le cinéma français, démarche qui leur donnerait de l'oxygène.

Au CNC, où aucune position formelle n'a encore été prise, on précise que l'ouverture du compte de soutien aux majors se traduirait par des risques limités : l'attribution des aides est conditionnée à leur réinvestissement dans des films français agréés par le CNC. La question juridique de la définition d'une société européenne - peut-elle l'être si sa maison-mère est américaine ? - n'est toutefois pas évidente, même si deux critères, la gérance et le contrôle capitalistique - tel que le définit le code du commerce -, ont été retenus.

L'ARP est favorable « à une mise à l'étude d'une ouverture du compte de soutien aux filiales françaises des sociétés américaines, dès lors que cela favorise l'investissement dans le cinéma français et que ces investissements sont encadrés par des règles » et précise qu'une telle politique « renforcerait la position de la France à l'OMC : il serait plus cohérent de ne pas appliquer de discriminations sur la nationalité des sociétés mais de s'en tenir aux critères culturels, liés aux films ».

Pour le SPI, « si Warner veut faire une société de droit français, il est légitime de lui donner accès au compte de soutien, mais s'il s'agit d'une société américaine, il ne faut pas faire entrer le loup dans la bergerie. »

La SRF juge favorablement ce retour aux années 1970, qui permettrait d'avoir

davantage de grands opérateurs de la production, mais demande des garde-fous, avec l'obligation d'avoir une production déléguée française et le français comme langue de tournage. (Nicole Vulser)

Le Monde, 14 juin 2003

Cinémathèque : pataquès

La réforme des statuts, voulue par l'Etat, n'a pas été entérinée hier.

On attendait une assemblée générale houleuse. Elle le fut, tendue et ponctuée de prises de parole contradictoires.

On se demandait si les nouveaux statuts, proposés par le ministère de la Culture,

le CNC et le nouveau directeur, Serge Toubiana, allaient être votés. Ils ne l'ont pas été, puisqu'il manqua 22 voix au quorum des deux tiers des présents nécessaires à

l'adoption de la réforme statutaire. Sur les 271

présents, 171 se sont prononcés pour les nouveaux statuts,

70 contre et 30 n'ont pas pris part au vote.

Deux points de la réforme étaient sensibles, la nomination d'un commissaire du gouvernement auprès de la

Cinémathèque et la création d'un comité financier commun avec le CNC,

modifications renforçant le rôle de l'Etat au sein de l'institution, association indépendante. Les 22 voix

manquantes ouvrent une

crise, puisque

(suite page 19)

► Urgence : réformer le statut des intermittents

Le débat qui fait rage sur la modification du régime des intermittents du spectacle procède d'une bizarrerie typiquement française. Depuis 1969, c'est en effet l'Unedic qui finance un large pan de la culture, celui du spectacle vivant. Ce régime spécifique des intermittents, qui instaure un système de solidarité de toute la société envers les professionnels du spectacle vivant, participe directement au financement de la politique culturelle. Le budget limité du ministère de la Culture ne lui permettrait pas de prendre en charge ces subventions. C'est la raison pour laquelle cet état de fait atypique s'est installé au fil des années. Très déficitaire, ce régime des intermittents est aujourd'hui plus que jamais très attaqué par le Medef, qui souhaiterait le faire voler en éclat. Les intermittents du spectacle touchent huit fois plus d'argent qu'ils n'en donnent par le biais des cotisations-chômage. Selon l'Unedic, le déficit s'est considérablement creusé avec les années, passant de 217 millions d'euros en 1991 à 751 millions en 2001 et 828 millions d'euros en 2002. Il existe, au sein de l'Unedic, d'autres branches extrêmement déficitaires, auxquelles personne ne songe vraiment à s'attaquer, comme celle du travail temporaire par exemple, qui profite à tous les secteurs de l'économie (ce régime défini par l'annexe 4 a perdu 727 millions d'euros en 2001, mais indemnise 500 000 allocataires, soit près de cinq fois plus que les intermittents).

Après trois réunions, les 3, 6 et 11 juin, entre syndicats et organisations patronales, aucun accord n'a pu être signé pour réformer le statut des intermittents du spectacle. Après avoir fait passer en force l'an dernier une première réforme (le doublement des cotisations sociales pour les intermittents et pour les employeurs), le Medef propose de réduire la durée d'indemnisation à six mois au lieu de douze aujourd'hui.

De plus, les 507 heures de travail qui doivent être effectuées aujourd'hui pour ouvrir le droit à une indemnité devront l'être non plus sur douze mais sur neuf mois.

Une telle réforme risque d'entraver sérieusement la création contemporaine et mettre à mal la production de spectacles de théâtre, de danse, d'expositions. De très nombreux festivals d'été arrivent à vivre, d'ailleurs souvent chichement, uniquement grâce au système des intermittents.

Pourtant, l'un des moyens les plus sûrs pour réduire le déficit du système des intermittents serait de s'attaquer franchement au problème majeur, celui de la fraude, massive, qui s'est installée au fil des années. Le nombre d'allocataires a, selon l'Unedic, plus que doublé en dix ans, en passant de 41 000 à 96 500 en 2001 et 102 600 en 2002 (en considérant ceux qui ont perçu au moins une allocation dans l'année). Le syndicat national des techniciens et travailleurs de la production cinématographique et de télévision déplore que « des codes d'activité d'entreprises - qui n'ont aucune activité ni de près ni de loin dans la production cinématographique et audiovisuelle » aient été ajoutés à l'annexe 8. Ce qui, selon ce syndicat, permet à des centaines d'entreprises d'embaucher des milliers de salariés en échappant aux contraintes des contrats à durée déterminée.

Tous les professionnels s'accordent à penser qu'il faut en urgence faire un grand ménage dans la liste des allocataires et des employeurs pour ne garder que ceux qui y ont raisonnablement droit.

Depuis des années, certains comédiens réclament la création d'une carte professionnelle d'intermittent, pour éviter par exemple que des journalistes reporters d'images ou des décorateurs - qui réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaires en dehors des spectacles ou des expositions - ne contribuent à alourdir le déficit des annexes 8 et 10. Le gouvernement a promis de tout mettre en œuvre pour renforcer le contrôle du système.

Personne jusqu'à présent n'a eu le courage d'interdire aux employeurs de l'audiovisuel le recours aux intermittents pour laisser ce système profiter uniquement aux professions artistiques.

La délicate gestion du dossier des intermittents se complexifie également par une lutte syndicale à peine voilée, entre la CGT, très fortement majoritaire dans le monde du spectacle et totalement hostile aux propositions du Medef, et la CFDT, qui épouse plutôt la philosophie des organisations patronales. Le 26 juin, il suffit qu'une seule organisation syndicale et qu'une seule organisation

(suite de la page 18)
le ministre de la Culture, et le directeur du CNC, avaient lié les subventions gouvernementales (80 % du budget de la Cinémathèque) à l'adoption de ces nouveaux statuts. Le directeur général, Serge Toubiana, voit sa marge de manœuvre entamée. Surtout, le personnel de la Cinémathèque voit poindre le spectre d'une disparition possible, sans finances et sans appui de l'Etat. Comme l'a dit le représentant CFDT : « L'Etat reste notre seule sécurité. »

Pour le moment, la coalition des mécontents a pris le dessus, alliance hétéroclite des petits déposants de films, des proches du président démissionnaire, Jean-Charles Tacchella, et d'adversaires de Toubiana. Ce qui les lie : une nostalgie du combat de Langlois, fondateur de la maison, contre « la mainmise de l'Etat ». Hier soir, il était question de réviser la copie pour la soumettre au vote lors d'une AG extraordinaire en septembre. (Antoine de Baecque)

Libération, 25 juin 2003

patronale paraphe un accord pour modifier l'actuel statut. Ce qui pourrait surtout mettre à mal la création contemporaine sans pour autant engager une réelle réforme en profondeur visant à assainir le système. *(Nicole Vulser)*

Le Monde, 24 juin 2003

► **Intermittents du spectacle : un accord et des fausses-notes**

Huit heures de négociations au Medef et trois signatures, celles de la CFDT, la CFTC et la CGC, sur le protocole d'accord modifiant le régime spécifique d'indemnisation du chômage des intermittents du spectacle. La CGT, syndicat majoritaire dans le spectacle, et FO ont refusé de parapher le document.

Le texte maintient un statut spécifique pour les intermittents du spectacle, en conservant les annexes 8 et 10 de l'assurance chômage créées en 1969. En revanche, le document introduit une séparation entre techniciens et artistes qui étaient jusqu'alors soumis aux mêmes règles d'indemnisation. Les techniciens devront désormais justifier de 507 heures de travail au cours des dix derniers mois, leur ouvrant droit à une indemnisation pour huit mois (243 jours). Les artistes devront afficher de leur côté 507 heures de travail en dix mois et demi ce qui leur ouvrira droit à une indemnisation de huit mois. L'accord entrera en vigueur le 1er octobre 2003 et sera valable jusqu'au 31 décembre 2005, échéance de la convention générale d'assurance chômage.

C'est un accord « scélérat », s'est emporté Jean Voirin, secrétaire général de la fédération CGT du spectacle, à l'issue de la négociation. Appelant à continuer la mobilisation, il a ajouté : « Nous vous donnons rendez-vous aux festivals de l'été, d'Avignon, d'Aix-en-Provence... ». « Les annexes 8 et 10 étaient menacées de disparition », a affirmé pour sa part Michel Jalmain, secrétaire national de la CFDT, signataire du protocole. Et de défendre « une réforme négociée, - intelligente, bien construite qui va maintenir un niveau d'indemnisation élevé, largement supérieur à celui du régime général. Le système était menacé. Nous avons assuré sa survie ». L'accord « comporte des avancées » et « l'intermittence est sauvée », s'est réjoui Jean-Jacques Aillagon, ministre de la Culture et de la communication. L'intermittence est préservée, certes mais peut-être pas tous les intermittents, pour qui il faudra travailler plus pour gagner moins.

Libération, 27 juin 2003

► Des mois de négociations intenses et complexes

Depuis quatre ans, employeurs et salariés tentent de renégocier le statut des intermittents du spectacle, ce régime particulier d'allocation chômage créé en 1969. Dans un premier temps, un accord de branche a été signé, en juin 2000, par la Fesac, qui regroupe la plupart des organisations d'employeurs du secteur du spectacle vivant et enregistré, et trois organisations syndicales : la CGT - largement majoritaire -, la CFDT et la CGC.

Faire entériner cet accord par le Medef s'est révélé impossible. D'abord parce que les employeurs du spectacle souffrent d'une image dégradée dans l'organisation patronale, qui les estime responsables des dérives du régime des intermittents. Le rapport de forces n'est pas favorable aux représentants du spectacle vivant ou de la culture au sein du Medef : seuls deux secteurs y sont représentés par deux syndicats adhérents, le Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP) et la Fédération des industries techniques audiovisuelles, du cinéma et du multimédia (Ficam).

Tous deux ont le plus grand mal à résister aux attaques de certaines fédérations du Medef, comme celles du bâtiment ou de l'assurance, qui considèrent qu'un régime privé n'a pas à subventionner la culture.

C'est la raison pour laquelle le premier accord conclu entre la Fesac et les syndicats a été rejeté par Denis Kessler, alors numéro deux du Medef. L'Unedic a également torpillé cette initiative parce que la négociation se serait faite sans elle. Au printemps 2000, après l'accord de principe sur le régime général et sur le plan d'aide au retour à l'emploi (PARE), la Fesac a souhaité vérifier si son premier accord était compatible avec ces nouveaux textes. La CFDT, déjà partenaire principal du Medef et de l'Unedic, n'a pas souhaité rouvrir les discussions avant la fin 2001.

Avant les présidentielles de 2002, le Medef semblait plutôt prêt à discuter de ce sujet sur des bases acceptables par les syndicats. En demandant toujours la réduction du déficit du régime des intermittents. Toutefois, la CGT a fait cavalier seul et a pesé de tout son poids pour demander au gouvernement Jospin, trois mois avant les présidentielles, de faire passer un article de loi qui pérennise les annexes VIII et X, qui définissent le statut des intermittents. Cette stratégie sciant un accord naissant avec le Medef a agacé la CFDT.

L'accord arraché par Denis Kessler à la CFDT, visant à doubler, à partir de septembre 2002, les cotisations sociales des employeurs et des intermittents du spectacle, a mis le feu aux poudres.

En octobre 2003, la Fesac a changé de stratégie en réussissant à impliquer directement la CFDT dans le processus et en ralliant la direction de l'Unedic à ses vues. Lors de la dernière salve de négociations, les 3, 6 et 11 juin, la philosophie générale de l'accord semblait déjà acquise - avec une réduction de la durée de cotisation et d'indemnisation. Personne n'a voulu signer trop rapidement, sans doute pour ne pas réitérer l'épisode de la CFDT avec l'accord sur les retraites. *(Nicole Vulser)*

Le Monde, 28 juin 2003

► L'éditorial du *Monde* : L'art et l'argent

Les festivals de l'été sont perturbés, tantôt suspendus, parfois annulés. Les spectateurs sont pénalisés. Les milliers d'artistes qui les ont préparés, souvent très longtemps à l'avance, le sont aussi. L'une des meilleures images de marque de la France est gravement menacée. Elle l'est dans l'immédiat, mais elle l'est aussi pour l'avenir.

La raison en est une réforme du régime des intermittents du spectacle. Institué, en 1969, au lendemain des grèves de 1968, afin d'aider à la création artistique, ce régime indemnise, quand ils ne travaillent pas, les comédiens et les professionnels du spectacle. Car le métier d'artiste a toujours été précaire parce qu'aléatoire et incertain. C'est une spécificité française que d'avoir inventé ce système de solidarité qui permet à des milliers de créateurs de vivre, tant bien que mal, de leur art et qui, du coup, garantit la richesse créatrice. Mais il est menacé. La multiplication par deux en dix ans du nombre des bénéficiaires, une dépense doublée donc, et un déficit qui a dépassé 800 millions d'euros en 2002 et qui grossit la facture que règlent les assurés sociaux du régime général au profit des gens de culture, tout cela met l'édifice en danger.

Le Medef, qui voulait tout simplement le supprimer, a accepté, au bout de quatre années de négociations, de signer un compromis avec la CFDT, la CFTC et la CGC. Il améliore les indemnisations de certaines catégories, mais, volontairement, durcit les conditions d'accès et limite l'argent versé, afin

À lire dans Ecran total,
la nouvelle rubrique de
Philippe Loranchet : La
colonne technique, dans
laquelle Jean-Marc Fabre
revient sur son parcours et
dévoile ses projets.

d'encourager les bénéficiaires à rechercher du travail. Pour la CGT, nettement majoritaire, cet accord met en péril les intermittents. Selon ses calculs, environ 30 % des bénéficiaires actuels de ce système risquent d'en être, de fait, exclus. Parmi eux, nombre de personnes travaillant dans les secteurs culturels les plus fragiles, comme le spectacle vivant.

La CGT a raison de dénoncer cet accord qui ne dit rien du mal qui ronge le système et qui le détruit : les abus et les fraudes de toutes sortes. Trop de grandes sociétés audiovisuelles publiques et privées, trop de grandes sociétés de production, trop de grandes institutions culturelles comme l'Opéra de Paris ont organisé leurs budgets en tirant toutes les meilleures ficelles du généreux statut. Echappant ainsi aux contraintes des contrats à durée déterminée, elles contribuent à creuser profondément le déficit du système, sans être vraiment inquiétées par les dispositions de l'accord du 27 juin.

Le premier de ces bénéficiaires clandestins est, on l'aura compris, l'Etat. Démuni, il trouve là un moyen détourné de faire vivre ses télévisions ou ses établissements culturels aux frais de l'Unedic. Il faut que l'Etat cesse de montrer le mauvais exemple. Il faut une réforme qui remette à plat le régime afin de revenir aux sources : aider la création.

Le Monde, 1er juillet 2003

► « **Monsieur le Premier Ministre**, face à l'extrême complexité de la situation de blocage actuel qui pénalise à la fois les artistes et techniciens mobilisés pour la défense de leurs droits, les publics déçus dans leur attente de spectacles pour lesquels ils se sont préparés durant des mois, les professions du tourisme, de l'hôtellerie qui vont perdre beaucoup si ce conflit ne trouve pas rapidement une issue positive, nous vous demandons :

- de surseoir à l'agrément nécessaire à la validation des modifications du statut des intermittents ;
- de nommer un médiateur qui ait la confiance et l'estime de toute la profession, chargé d'entendre les uns et les autres ;
- de vous engager publiquement à encourager les partenaires sociaux et le Medef signataires à se remettre au travail dans le sens, ardemment désiré par tous, d'une chasse aux abus, en particulier auprès des entreprises qui sont

responsables d'une partie de ce déficit, et de rétablir provisoirement la situation existante avant le 26 juin 2003 en ce qui concerne les durées d'obtention des 507 heures et la durée d'indemnisation ;

- nous vous proposons par ailleurs d'engager avec votre gouvernement, les syndicats, une vaste concertation durant l'année sur la politique culturelle et les moyens permettant de résoudre d'une façon satisfaisante et pérenne la question du coût et de la prise en charge de l'intermittence en France... Dès aujourd'hui, un vaste consensus peut être trouvé si nous nous attaquons aux abus que nous connaissons tous... Vous conviendrez, d'autre part, que la déclaration du ministre de la Culture, annonçant un « plan de soutien plus particulièrement destiné aux jeunes compagnies », est à la fois très vague et plus qu'aléatoire, étant donné qu'indépendamment des négociations sociales en cours, le budget de la Culture, au regard de la lettre de cadrage pour le budget 2004, risque plutôt d'être fragilisé que conforté.

Ne pas jouer, ne pas travailler, est pour nous un crève-cœur... Répondez-nous par des actes avec le plus de célérité possible.

Nous attendons de vous un geste significatif. Le ferez-vous ? »

(Signataires : plus de 200 Artistes et professionnels du spectacle)

Libération, 3 juillet 2003

sommaire

activités AFC	p.1
écoles	p.5
in memoriam	p.6
ça et là	p.7
avant-première	p.8
sur les écrans	p.10
le CNC	p.11
nos associés	p.13
revue de presse	p.17

Association Française des directeurs de la photographie Cinématographique
8, rue Francœur 75018 Paris - Tél. : 01 42 64 41 41 - Fax : 01 42 64 42 52
E-mail : afcinema@noos.fr - Site : www.afcinema.com

Filmographie de Georges Pierre

Le Grand cirque (1949) - Georges Péclet
Rome-Express (1949) - Christian Stengel
Rendez-vous de juillet (1949) - Jacques Becker
Les Hommes en blanc (1955) - Ralph Habib
Paris nous appartient (1958) - Jacques Rivette
L'Année dernière à Marienbad (1960) - Alain Resnais
La Mort de Belle (1960) - Edouard Molinaro
Pleins feux sur l'assassin (1960) - Georges Franju
La Belle vie (1962) - Robert Enrico
Le Feu follet (1963) - Louis Malle
Marie-Soleil (1964) - Antoine Bourseiller
Une femme mariée (1964) - Jean-Luc Godard
Alphaville, une étrange aventure de Lemmy Caution (1965) - Jean-Luc Godard
Monnaie de singe (1965) - Yves Robert
Les Aventuriers (1966) - Robert Enrico
Pierrot le fou (1965) - Jean-Luc Godard
Alexandre le bienheureux (1967) - Yves Robert
A quelques jours près (1968) - Yves Ciampi
L'Astragale (1968) - Guy Casaril
Le Diable par la queue (1968) - Philippe de Broca
Goto, l'île d'amour (1968) - Walerian Borowczyk
Clérambard (1969) - Yves Robert
Dernier domicile connu (1969) - José Giovanni
Heureux qui comme Ulysse (1969) - Henri Colpi
Le Passager de la pluie (1969) - René Clément
Le Distrait (1970) - Pierre Richard
Les Mariés de l'an deux (1970) - Jean-Paul Rappeneau
Chère Louise (1971) - Philippe de Broca
La Poudre d'escampette (1971) - Philippe de Broca
César et Rosalie (1972) - Claude Sautet
R.A.S. (1972) - Yves Boisset
L'ironie du sort (1973) - Edouard Molinaro
Juliette et Juliette (1973) - Remo Forlani
Le trio infernal (1973) - Francis Girod
Vérités et mensonges (1973) - Orson Welles
Que la fête commence (1974) - Bertrand Tavernier
Le secret (1974) - Robert Enrico
Histoire d' O (1975) - Just Jaeckin
Je t'aime moi non plus (1975) - Serge Gainsbourg
Sept morts sur ordonnance (1975) - Jacques Rouffio
Le Désert des Tartares (1976) - Valerio Zurlini
Le Grand escogriffe (1976) - Claude Pinoteau
Le Jouet (1976) - Francis Véber
Violette et François (1976) - Jacques Rouffio
Coup de foudre (1977) - Robert Enrico
L'Imprécateur (1977) - Jean-Louis Bertucelli
Les Egouts du paradis (1978) - José Giovanni
Le Sucre (1978) - Jacques Rouffio
Une histoire simple (1978) - Claude Sautet

La Dérobade (1979) - Daniel Duval
Gros câlin (1979) - Jean-Pierre Rawson
La Gueule de l'autre (1979) - Pierre Tchernia
La Mort en direct (1979) - Bertrand Tavernier
Allons z'enfants (1980) - Yves Boisset
Asphalte (1980) - Denis Amar
La Banquière (1980) - Francis Girod
Beau-père (1980) - Bertrand Blier
Le Grand frère (1981) - Francis Girod
La Passante du Sans-Souci (1981) - Jacques Rouffio
Le Retour de Martin Guerre (1981) - Daniel Vigne
Tout feu, tout flamme (1981) - Jean-Paul Rappeneau
La Balance (1982) - Bob Swaim
Danton (1982) - Andrzej Wajda
Femmes (1982) - Tana Kaleya
La Truite (1982) - Joseph Losey
Le Bon plaisir (1983) - Francis Girod
Carmen (1983) - Francesco Rosi
La Femme publique (1983) - Andrzej Zulawski
Fort Saganne (1983) - Alain Corneau
Un amour de Swann (1983) - Volker Schlöndorff
L'Amour braque (1984) - Andrzej Zulawski
Le Jumeau (1984) - Yves Robert
Conseil de famille (1985) - Costa-Gavras
Harem (1985) - Arthur Joffé
Jean de Florette (1985) - Claude Berri
Manon des sources (1985) - Claude Berri
On ne meurt que deux fois (1985) - Jacques Deray
Les Fugitifs (1986) - Francis Véber
Poussière d'ange (1986) - Edouard Niermans
Tenue de soirée (1986) - Bertrand Blier
De guerre lasse (1987) - Robert Enrico
En toute innocence (1987) - Alain Jessua
L'Enfance de l'art (1987) - Francis Girod
La Passion Béatrice (1987) - Bertrand Tavernier
La Travestie (1987) - Yves Boisset
A gauche en sortant de l'ascenseur (1988) - Edouard Molinaro
La leggenda del santo bevitore (*La Légende du saint buveur*, 1988) - Ermanno Olmi
Mes nuits sont plus belles que vos jours (1988) - Andrzej Zulawski
Boris Godounov (1989) - Andrzej Zulawski
La Note bleue (1990) - Andrzej Zulawski